

COMPTE RENDU

COMITE SYNDICAL DU 15 DECEMBRE 2010

A la Salle des Fêtes de Saint Trivier sur Moignans à 20 h 30

DU SYNDICAT DES RIVIERES DES TERRITOIRES DE CHALARONNE

L'an deux mille dix, le 15 décembre, le Comité syndical réuni à Saint Trivier sur Moignans, après convocation légale en date du 26 novembre 2010, sous la présidence de Monsieur Christophe MEGARD, Président.

Etaient présents : Michel SAINT CYR, Monsieur Fabyen RIGOTTO, Monsieur Jean Louis CONTI, Monsieur Jean-Paul GUILLOT, Monsieur Christophe MEGARD, Monsieur Georges-Laurent HYVERNAT, Monsieur Martial TRINQUE, Monsieur Jean-Michel LUX, Monsieur Guy MORILLON, Madame Anne-Marie BOUCHY, Monsieur Gilles DUBOST, Monsieur Gérard MAURER, Monsieur Jean-Pierre CHAMPION, Monsieur Robert LAGRANGE, Madame Muriel LUGA-GIRAUD, Monsieur Edouard BREVET, Monsieur Serge VARVIER, Monsieur Jacky NOUET, Monsieur Robert GIVRE, Monsieur Jean-François MORELLET, Monsieur Pierre PETIOT, Monsieur Maurice VOISIN, Monsieur Cyril COLAS, Monsieur Philippe LODATO, Monsieur Roland LIEVRE.

Etaient également présents : Monsieur Robert BOUCHY, Monsieur Gérard MONTARD, Monsieur Jean-Luc COLZART, Madame Christiane THIBERT, Monsieur Christian MANAUT, Madame Christèle JOSSERAND, Madame Alice PROST (chargée de mission du syndicat), Monsieur Yannick BOISSIEUX (animateur du syndicat), Monsieur Maxime BEAUJOUAN (technicien de rivière du syndicat) et Madame Véronique GELIN (secrétaire comptable du syndicat).

Etaient excusés : Monsieur Baptiste LAURENT, Madame Nicole NAVARRO, Monsieur Philippe THENON, Monsieur Pascal SCHIAVINI, Monsieur André PHILIPPON, Monsieur Georges FAVERJON.

Monsieur MEGARD fait procéder à l'appel des membres présents. Le quorum étant atteint, Monsieur MEGARD ouvre la séance. Il laisse la parole à Madame CORNUAULT maire de Saint Trivier sur Moignans qui remercie les membres de leur présence.

Monsieur Guy MORILLON est nommé secrétaire de séance.

Début de la réunion : 20 h 40

1 – VALIDATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER COMITE SYNDICAL

Le compte rendu du Comité Syndical du 06 octobre 2010 a été joint à la convocation du comité syndical du 15 décembre 2010. Celui-ci doit être soumis à l'approbation du comité.

Monsieur MEGARD demande à l'assemblée ses remarques concernant le dernier compte rendu.

Aucune observation n'étant faite, le compte rendu du comité syndical du 06 octobre 2010 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2011

Monsieur MEGARD rappelle que le Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne contient au moins une commune de 3 500 habitants et plus et qu'il convient donc d'organiser un débat d'orientation budgétaire dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Monsieur MEGARD précise qu'il souhaitait faire un point sur l'état d'avancement des actions par rapport à la programmation initiale. Alice présente tout d'abord le tableau concernant le bilan de l'année 2010.

Les opérations d'investissement terminées :

- la ripisylve tranche 2,
- la plantation de la ripisylve tranche 1,
- la restauration des fossés tranche 1,
- l'acquisition du Pré Piron,
- l'opération sous mandat « restauration de l'Aqueduc ».

Les opérations d'investissement en cours :

- la maîtrise d'œuvre sur le barrage de tallard,
- les travaux sur l'étang de Vannans,
- l'étude topographique qui est en phase terminale : reste la réflexion sur les ponts pour les communes de Saint Etienne sur Chalaronne et Guéreins
- la ripisylve tranche 3,
- la restauration des fossés tranche 2,

Les opérations d'investissement non débutées :

- Les Oures sur Villars les Dombes : Maxime est en train d'écrire le dossier de consultation des entreprises afin de pouvoir lancer l'opération de maîtrise d'œuvre début 2011,
- Les limnimètres qui permettront de mesurer les débits de la rivière et de mettre en place un système d'alerte (seules les communes de Châtillon et Villars possèdent ce matériel),
- L'étude sur le Moignans : Alice précise qu'une rencontre a eu lieu la semaine dernière afin de faire le point avec les communes concernées pour réorienter les actions. Deux opérations seront donc programmées sur 2011, la restauration du seuil au niveau de l'ancien lavoir de Baneins et un travail sur les eaux pluviales et le ruissèlement,
- L'opération sous mandat concernant les berges de la Chalaronne et du Relevant sur Châtillon.

En fonctionnement, Alice précise que pour les analyses d'eau, une partie reste à faire en 2011.

Une expertise juridique sur 5 ouvrages (1 sur la Chalaronne, 4 sur la Calonne) est en cours : cette étude permettra de connaître les droits d'eau sur les ouvrages et quelles interventions est en droit de faire le syndicat. C'est le cabinet Philippe PETIT qui a été retenu pour ce marché pour un montant de 6 000€ HT.

La sortie des élus sur le thème « gestion des eaux pluviales » est reporté sur 2011. Alice souhaiterait fixer une date.

Le site internet devrait être mis en ligne début 2011. Alice tient à préciser que la commission communication a beaucoup participé sur ce dossier. Elle précise qu'une rubrique « liens » est prévue et

que les communes souhaitant mettre leur lien sur le site sont appelées à le faire savoir. Elle souhaiterait faire un appel à des personnes qui connaissent bien le territoire pour pouvoir alimenter la rubrique « témoignages ».

Alice présente ensuite le tableau sur la programmation prévue sur les 7 années du contrat. Certaines actions ont démarré plus tard que prévu du fait des inondations et de la lourdeur administrative de certains dossiers. Plusieurs opérations comme Les Oures, les diagnostics des zones humides des Vernay et de ST Etienne, Moignans, Vieille Chalaronne tardent à débiter et ne sont toujours pas engagées faute de temps.

Alice précise que globalement le planning des actions du contrat de rivière à maîtrise d'ouvrage du syndicat sur les 7 années a été respecté. Elle souhaiterait qu'un maximum d'actions soit lancé avant 2012, car l'Agence de l'Eau revoit son programme d'action auquel s'ajouteront les incertitudes liées à la réforme des collectivités territoriales et au décroisement des aides entre la Région et le Département.

Alice précise que la commission finance a décidé de maintenir les cotisations pour 2011, à savoir :

- 99 330 € pour les actions mutualisées
- 36 800 € pour les actions du Bv de la Chalaronne
- 5 316 € pour les actions du Bv de la Calonne
- 2 700 € pour les actions du Bv du Moignans
- 1 155 € pour les actions du Bv du Râche

Monsieur MEGARD explique que la part de chaque commune peut en effet varier d'une année sur l'autre puisqu'elle est recalculée selon la richesse et la population des communes, données qui sont réactualisées chaque année.

Alice présente ensuite un projet de programmation pour 2011 sur la base :

- Des restes à réaliser 2010
- Du calendrier prévisionnel voté en décembre 2008
- Du montant des participations des communes adhérentes
- Du plan de charge de chacun des agents
- De l'équilibre prévisionnel du budget 2011

Pour les actions mutualisées sur tous les BV

Volet A :

- Site pilote agricole : analyses d'eaux + diagnostic
- Animation des MAET
- Plantations de haies
- Participation à la foire aux plantes rares
- Mise en place d'actions de lutte contre le ruissellement et l'érosion

Alice précise que le diagnostic sur le site pilote est terminé. L'animation des MAET rentre dans sa dernière année et ne concernera que l'aval du territoire.

Le Syndicat a participé à la foire aux plantes rares de Châtillon. Plus de 100 personnes nous ont demandées des renseignements. Notre participation ayant été positive, nous proposons de reconduire l'expérience cette année.

Alice rappelle que suite à l'étude faite en interne par Jennifer DRUAIS, il a été décidé de mettre en place des actions de lutte contre le ruissellement et l'érosion. Elle précise que le syndicat est un peu novateur sur cette thématique. Les financeurs proposent des subventions bien que cette action ne soit pas inscrite dans le contrat de rivière dans le cadre d'un projet pilote. Il a été décidé de travailler sur ce thème avec la commune de Saint Trivier sur Moignans. Reste à savoir s'il serait possible d'étendre ce travail sur d'autres communes.

Pour la plantation de haies, la communication se fera par l'intermédiaire de plaquettes comme cela a été fait pour les MAET.

Volet B :

Action B1.1.1 : Programme de restauration et d'entretien des boisements de berge et de lutte contre les espèces envahissantes

- Tranche 3 programme de restauration (RAR 2010) : début année 2011
- Tranche 4 du programme de restauration : fin d'année 2011 à définir par la commission travaux
- Tranche 2 plantations (à définir)
- Tranche 1 : Action de lutte contre les espèces invasives

Action B3-1 : Plan de restauration des fossés

- Tranche 1b et 2 du programme de restauration (RAR 2010)
- Tranche 3 du programme de restauration

Actions hors contrat faisant suite aux inondations

- Installation de limnimètres sur la Calonne et la Chalaronne en vue de surveiller les débits de crue et d'étiage des cours d'eaux aval du territoire y compris affluents de la Saône et de la Chalaronne

Pour la lutte contre les espèces invasives, Alice précise que Marylee SEVE a terminé son étude. Des propositions d'actions ont été présentées en comité de pilotage. Un retour des résultats sera fait au prochain comité syndical.

Volet C :

Action C4 : Production d'outil d'information et de sensibilisation

- Edition de plaquettes sur les MAET, sur les plantes invasives et sur le ragondin
- Edition du journal
- Conception de panneaux d'affichages
- Finition et mise à jour du site internet
- Mise en place du groupe de travail sur le guide étang

Action C5 : Animations de journée de sensibilisation du grand public, des scolaires et des partenaires

- Animations scolaires
- Sortie avec les élus sur le thème « la gestion des eaux pluviales »

Action C8 : Suivi du contrat de rivière

- Réalisation de levés topographiques sur les zones sensibles à l'érosion
-

Alice précise que pour le guide de bonnes pratiques sur les étangs, il serait intéressant d'associer d'autres partenaires comme la SAFER, le syndicat des propriétaires d'étangs,

Monsieur MEGARD pense que ce guide est très attendu par les Dombistes et qu'il est nécessaire de mettre en place rapidement un groupe de travail.

Pour les actions du BV de la Chalaronne

Action B1-1.2: Les Oures à Villars les Dombes

Action B1-1.4. : Zone humide de St Etienne

Action B1-2.14. : La Vieille Chalaronne à Dompierre/Chalaronne (lancée sur 2010)

Action B1-2.6 : Consolidation des berges de l'étang de Vanans sur St Didier/Chal (lancée sur 2010)

Action B3-5 : barrage de Tallard : automatisation et requalification du barrage (lancée sur 2010)

Action B 3-6 : Etude du dimensionnement en vue de l'automatisation du vannage sur la Chalaronne à la confluence avec le Relevant (Châtillon)

Alice souhaiterait qu'une réflexion soit engagée cette année sur les zones humides. Concernant le barrage de Tallard, une rivière de contournement sera mise en place.

Pour les actions des BV de la Calonne et de la Chalaronne

Action B3-7 : Expertise juridique de 5 ouvrages sur la Chalaronne et la Calonne

Monsieur MORILLON demande quels sont les ouvrages concernés par cette expertise. Il souhaiterait savoir si le pont du village à Guéreins est concerné. Alice répond que c'est l'étude topographique qui donnera des éléments sur ce pont et qu'ils seront disponibles fin janvier. Monsieur MORILLON voudrait que les données soient transmises au bureau d'étude qui est en charge de travailler sur le cœur de village de la commune.

Alice précise que suite à l'étude faite par la Fédération de Pêche, il a été décidé d'inclure dans l'étude 5 ouvrages situés sur deux cours d'eaux différents : la Calonne et la Chalaronne (*le barrage de Tallard sur la Chalaronne à St Etienne/Chalaronne ; le seuil de Beybleu, le seuil de St Maurice, le seuil des Vernays et le seuil des Charmes sur la Calonne*).

Pour les actions du BV de la Calonne

Action B1-1.3. : Zone humide du Vernay

Action B1-2.11 : Restauration de la Calonne et arasement du seuil au droit du moulin de St Maurice

Action B3-4 : Aménagement d'une rivière de contournement au droit de la prise d'eau du moulin Crozet

Action hors contrat : aménagement du seuil de Beybleu

Alice explique que pour le seuil de Beybleu aucun aménagement n'a encore fait l'objet d'une décision. La meilleure solution semblait être la réalisation d'un bras de contournement du seuil pour permettre la montaison et la dévalaison des poissons. Lors de notre dernière visite sur le terrain, nous nous sommes aperçus que la brèche était liée à la présence d'une canalisation d'eau potable qui alimentait la commune de Francheleins notamment. Avant d'engager quoique ce soit, le syndicat a donc pris contact avec la société gestionnaire du réseau et a sollicité un rendez vous avec le Président du Syndicat d'eau potable de Montmerle et ses environs. Le syndicat est dans l'attente de cette rencontre.

Pour les actions du BV du Moignans

Aménagement du seuil de l'ancien lavoir de Baneins

Aménagement de petits ouvrages de lutte contre le ruissellement

Pour les opérations sous mandat

Arasement du passage à gué des îlons à St Etienne

Berge de la Chalaronne RD et RG à Châtillon (études et travaux)

Monsieur DUBOST s'inquiète de ne pas voir apparaître l'étude sur la rivière de ceinture. Alice explique que Yannick a encore un planning très chargé pour 2011 et qu'il disposera de plus de temps en 2012. Il précise qu'il s'inquiète surtout de ne pas le voir apparaître sur la programmation des 7 années du contrat. Alice s'excuse et s'engage à modifier le tableau.

L'assemblée n'a pas de question.

3 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – CREATION D'UN POSTE DE CDD POUR UNE DUREE DE 6 MOIS

Monsieur MEGARD explique aux membres du comité syndical que l'équipe est très souvent sollicitée par les communes et que cela pose un problème sur l'avancement des actions du contrat de rivière. La possibilité de créer temporairement un poste de chargé de mission hydraulique a été étudiée par la commission finance et le bureau exécutif, afin de débiter le maximum d'actions sur 2011 année charnière à plusieurs points de vu : réforme des collectivités territoriales, fin du 10^{ème} programme de l'Agence de l'Eau.

Monsieur MEGARD précise qu'un certain nombre de dossier lui serait transféré :

- Suivi du projet sur Tallard

- Installation des limnimètres
- Automatisation du vannage de la Chalaronne à la confluence avec le Relevant
- Aménagement de l'ancien seuil du lavoir de Baneins
- Zones humides de St Etienne et de la Calonne

Monsieur MORILLON pense qu'un contrat de 6 mois ne sera pas suffisant pour suivre toutes ces actions. Il se demande si la même question ne se reposera pas dans 6 mois.

Alice explique que l'idée de prendre quelqu'un est venue suite à l'embauche d'une personne en fin d'année dernière pendant 1 mois en VAE (Validation des acquis de l'expérience). Cette personne a beaucoup avancé sur le travail confié, car elle n'a pas été dérangée. Alice rappelle aussi qu'en 2012, Yannick dégagera environ 1/3 de son temps de travail consacré actuellement aux MAET et à la plantation de haies, ce qui lui permettra de prendre le relais sur d'autres dossiers.

Monsieur MEGARD précise que ce poste serait subventionné à hauteur de 80%. Le temps dégagé par cet agent supplémentaire permettra à Alice de travailler sur la thématique érosion et ruissellement.

Madame LUGA GIRAUD tient à préciser que ce point a été longuement discuté en commission finance et que cela paraît être la solution pour gagner du temps et permettre de faire avancer les actions. Le coût total à charge du syndicat serait d'environ 3 000€.

L'assemblée n'a pas de question.

Le Président soumet au vote du Comité syndical la création d'un emploi occasionnel d'ingénieur à compter du 15/01/2010 pour une durée de 6 mois (renouvelable 1 seule fois à titre exceptionnel).

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, la création d'un emploi occasionnel d'ingénieur à compter du 15/01/2010 pour une durée de 6 mois (renouvelable 1 seule fois à titre exceptionnel)

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision.

4 – APPEL A PROJET POUR LES PLANTATIONS DE HAIES 2011

Monsieur MEGARD rappelle que le contrat de rivière contient une fiche action de replantation de haies (fiche A-36). L'Agence de l'Eau a rappelé qu'il serait possible de bénéficier d'aide de sa part dans le cadre de l'appel à projet haie lancé en 2008 et dont la dernière édition aura lieu en 2011. En 2009, le syndicat avait aidé certaines communes du territoire à monter un projet. Mais ce fonctionnement atteint vite ses limites compte tenu que les communes ne se proposent pas toujours comme maître d'ouvrage. Monsieur MEGARD pense qu'il est important d'avancer sur la problématique du ruissellement.

Il laisse la parole à Yannick qui rappelle le contexte. Il précise que cet appel à projet est ouvert à l'ensemble des communes concernées par l'étude Erosion/Ruissellement. En effet, en réunion de bureau, il a été proposé de l'ouvrir à l'amont du territoire. Après discussion, il en est ressorti que cela n'était pas nécessaire car le maillage de haies est encore bien présent sur la Dombes.

Yannick précise que le syndicat serait maître d'ouvrage ce qui implique que l'autofinancement serait supporté par le syndicat et non plus par les communes, agriculteurs ou particuliers. La communication sur cette action se ferait pour les collectivités par le biais de réunions, de plaquettes ainsi que du site internet. Pour les agriculteurs, Yannick propose d'envoyer des plaquettes d'informations en même temps que les plaquettes MAET et de se servir de la presse agricole. Enfin pour les propriétaires, les réunions publiques ainsi que la presse locale pourraient être un bon moyen de communiquer.

La signature de conventions avec les propriétaires exploitants serait nécessaire afin de fixer les modalités d'intervention et l'entretien futur de la haie.

Monsieur DUBOST pense que si l'autofinancement restait à la charge des communes ou des agriculteurs, ceux-ci seraient plus impliqués sur l'entretien.

Alice précise qu'un tel montage financier reste possible, mais elle craint que les candidats à la plantation soient peu nombreux. Yannick précise que cela reste un moyen d'inciter et de sensibiliser à

la plantation et qu'ensuite l'entretien qui a un coût non négligeable reste à la charge des propriétaires, comme le stipulera la convention.

Yannick précise que la date de dépôt du dossier serait le 15 mai 2011.

L'assemblée n'a pas de question.

Le Président soumet au vote du Comité syndical de déposer un dossier dans le cadre de cet appel à projets sous maîtrise d'ouvrage SRTC,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

AUTORISE, à l'unanimité, le Président à déposer un dossier dans le cadre de cet appel à projets sous maîtrise d'ouvrage SRTC,

SOLLICITE le concours financier de l'Agence de l'Eau RMC et de l'Europe, au taux selon leurs modalités normales d'intervention,

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision.

5 – INFORMATION SUR L'EQUIPE RIVIERE

Monsieur MEGARD rappelle qu'à la demande du bureau, la mise en place d'une «équipe rivière» a été étudiée. Plusieurs possibilités ont été comparées par Alice et Maxime. Le bureau a décidé de présenter la simulation la plus avantageuse à long terme à savoir :

- 1 chef d'équipe agent de la FPT (à défaut contractuel) 35H / semaine
- 1 adjoint agent de la FPT (à défaut contractuel) 35H / semaine
- 4 agents en insertion 24 à 28H / semaine

Maxime rappelle les missions que l'équipe rivière du syndicat pourrait réaliser :

- La restauration et l'entretien des boisements des berges et des fossés à l'exception des très gros abattages (arbres d'un diamètre supérieur à 60 cm).
- Les chantiers de lutte contre les espèces invasives (fauches – plantations)
- La plantation de ripisylve et/ou de haies
- La création de petits aménagements piscicoles (sous berges – épis etc..)
- La création de fascines ou de tressages

Maxime précise que dans ce schéma un petit budget devra être conservé pour la réalisation des gros abattages et l'intervention d'une pelle mécanique pour le retalutage préalable à la replantation qui correspondrait à environ 5000 €.

De plus l'acquisition de nouveau matériel sera nécessaire tel que, véhicule de transport, tronçonneuses, débroussailleuses, tirefort, engin de débardage, équipements de sécurité, petits matériels et 1 poste informatique. La mise en place de cette équipe nécessiterait de trouver des locaux supplémentaires (garage, atelier, douche, vestiaire...) à proximité immédiate du reste de l'équipe.

Maxime présente ensuite le budget prévisionnel pour l'année N1 correspondant à l'année de mise en place de l'équipe et les années suivantes N, dans le cas d'un financement :

- pour le personnel en insertion, entre 80 et 90% par l'état
- pour les dépenses de fonctionnement, taux prévus dans la fiche action du contrat de rivière (soit 30% pour la Région Rhône Alpes, 30% pour l'Agence de l'Eau RMC et 15% du Conseil Général de l'Ain,
- pour les dépenses d'investissement 50% par l'Agence de l'Eau RMC uniquement la 1^{ère} année.

DEPENSES	Année N1	Année N
Fonctionnement		
1 Chef d'équipe	26 400,00 €	26 400,00 €
1 adjoint au chef d'équipe	25 440,00 €	25 440,00 €
4 agents en insertion	74 880,00 €	74 880,00 €
Abattage de gros arbres + débardages + TP	5 000,00 €	5 000,00 €
Carburants	4 000,00 €	4 000,00 €
Vêtements de travail/équipement individuel	15 000,00 €	15 000,00 €
Autres fournitures non stockées	1 500,00 €	1 500,00 €
Fournitures de petit équipement	1 500,00 €	1 500,00 €
Location immobilière	1 000,00 €	1 000,00 €
Entretien matériels roulants		3 000,00 €
Assurances véhicule statutaire et immobilier	3 000,00 €	3 000,00 €
Entretien autres biens mobiliers		1 500,00 €
Frais télécommunication	700,00 €	700,00 €
Formations	2 500,00 €	2 500,00 €
Repas	11 520,00 €	11 520,00 €
Amortissement		15 600,00 €
Medecine du travail	250,00 €	250,00 €
Documentation générale et technique	150,00 €	150,00 €
Voyages et déplacements	300,00 €	300,00 €
Total prévisionnel des dépenses	173 140,00 €	193 240,00 €

RECETTES		
AE sub de fonctionnement (30%)	51 942,00 €	53 292,00 €
Région RRA (30%)	51 942,00 €	53 292,00 €
AE sub d'investissement (50%)	39 000,00 €	
CG01 (15%)	25 971,00 €	26 646,00 €
Etat (80%) personnel insertion	59 904,00 €	59 904,00 €
Total recettes	228 759,00 €	193 134,00 €
Reste à charge SRTC en €	22 381,00 €	106,00 €
Reste à charge SRTC en %	9%	0,05%
Reste à charge SRTC 20%	50 228,00 €	38 648,00 €

Investissement	Année N1	
Véhicule	35 000,00 €	
Matériel et outillage	20 000,00 €	
Equipement de bureau	3 000,00 €	
cheval de fer/quad + remorques	20 000,00 €	
Total	78 000,00 €	
TOTAL	251 140,00 €	193 240,00 €

Maxime présente ensuite le comparatif des différentes possibilités. Il précise qu'une dernière possibilité n'a pas pu être étudiée. Il s'agit de passer une convention avec une association d'insertion pour disposer à l'année d'une équipe. Val Horizon est chargée de chiffrer cette possibilité, mais une réunion a lieu le 16/12/2010 afin de connaître les nouvelles modalités de financement pour l'année à venir. Un chiffrage sera rendu début 2011 et pourra être présenté au prochain comité syndical.

		COMPARATIF DES DIFFERENTES POSSIBILITES				
		Fonctionnement Actuel	Marchés Entreprises	Marchés Insertion	Equipe interne	
					Année N	Année N+1
Total des dépenses par an		211 903 €	241 924,00 €	183 722,00 €	251 140,00 €	193 240,00 €
Pourcentage de la dépense		19,63	21,34	14,52	20,00	20,00
Reste à charge du SRTC		41 598 €	51 629,00 €	26 667,30 €	50 228,00 €	38 648,00 €
Potentiellement restant à charge du SRTC		41 598 €	51 629,00 €	26 667,30 €	22 381,00 €	106,00 €

Monsieur VOISIN précise que ce genre de contrat, n'est pas souvent renouvelé ce qui implique un changement de personnel tous les 6 mois. Alice est bien consciente de cet inconvénient. Elle pense que la solution qui n'a pu être présentée à savoir une mise à disposition d'une équipe en insertion pour un nombre d'heures pourrait être intéressante. En effet, la gestion du personnel est assurée par l'association et aucune incertitude en ce qui concerne les aides de l'état dans l'avenir.

Monsieur DUBOST pense que la solution actuelle est une solution intermédiaire, elle permet de faire travailler les entreprises sur les gros chantiers et de faire appel à du personnel en insertion pour les plus petits chantiers.

Monsieur GIVRE précise que pour des travaux d'entretien, ce type de fonctionnement peut être intéressant mais sur les travaux de ripisylve, il est nécessaire d'avoir du gros matériel.

Monsieur GUILLOT pense que les travaux pourront prendre plus de temps avec l'équipe interne.

Monsieur GIVRE soulève aussi le problème de matériel, il serait nécessaire d'acheter du gros matériel coûteux en entretien. Il se demande aussi que fera le syndicat pour stocker les broyats et les plantes invasives. Il serait sans doute nécessaire de passer des conventions avec les communes.

Monsieur MORILLON pense que la convention de mise à disposition pour un nombre d'heures serait moins compliquée à mettre en place. Il précise que ce type d'équipe est susceptible de faire un bon travail si elle est encadrée par un bon chef d'équipe. Par contre le travail reste plus lent et du coup les chantiers risquent de trainer en longueur.

Monsieur DUBOST précise que le bureau a eu la même réflexion. De plus l'entretien du matériel est très coûteux.

Alice précise qu'au départ, elle était très motivée par la mise en place d'une équipe interne. Mais en faisant l'étude avec les éléments présentés dans le guide de l'ARRA et avec le retour d'expérience d'autres syndicats, elle se rend compte que la gestion du personnel prend beaucoup de temps.

Monsieur MEGARD précise qu'Alice a passé beaucoup de temps pour ce chiffrage, il souhaiterait que l'étude soit faite jusqu'au bout et que le résultat produit par Val Horizon soit présenté au prochain comité syndical.

L'assemblée n'a pas de question.

6 – DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2

Monsieur MEGARD rappelle qu'une convocation modificative a été envoyée dans un second temps, relative à une décision budgétaire modificative. Cette décision modificative concerne les opérations sous convention de mandat. Après concertation avec le trésorier et afin de permettre aux communes de récupérer le FCTVA sur le montant total des travaux, il est nécessaire de leur faire payer la totalité des travaux et de leur reverser par la suite le montant des subventions perçues. Hors le budget a été monté différemment, les dépenses ont été inscrites subventions déduites. L'opération ne coûte pas plus cher que prévu initialement, c'est juste un jeu d'écriture budgétaire.

Monsieur MEGARD porte au vote la décision budgétaire modificative suivante :

<i>Virements de crédits</i>	<i>Montant budgétisé</i>	<i>Décision modificative</i>	<i>Montant après modification</i>
<u>Section d'investissement</u>			
Dépenses			
• Opération 113 : Aqueduc à Dompierre - compte 458101 : Opération s/mandat – dépense	5 000 €	2 471.36 €	7 471.36€
• Opération 114 : Pont du Basson à Bey - compte 458102: Opération s/mandat – dépense	11 512.70 €	364.20 €	11 876.90 €
Recettes			
• Opération 113 : Aqueduc à Dompierre - compte 458201 : opération s/mandat – recette	5 000 €	2 471.36 €	7 471.36€
• Opération 114 : Pont du Basson à Bey - compte 458202 : opération s/mandat – recette	11 512.70 €	364.20 €	11876.90 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, la décision modification budgétaire n°2, telle que présentée ci-dessus, DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision

7 – QUESTIONS DIVERSES

Sortie des élus sur le thème « gestion des eaux pluviales » :

Alice souhaiterait arrêter une date. Elle propose que cette journée se déroule en 2 temps. Une partie pédagogique qui se déroulerait en salle et ensuite une visite sur le terrain qui permettra de voir des réalisations. Elle souhaiterait savoir si cette journée sera ouverte à toutes les personnes des conseils municipaux.

Après discussion, la sortie se déroulera le samedi 02 avril 2011 avec invitation faite à toutes les personnes des conseils municipaux.

Prochain Comité Syndical :

Alice propose de fixer la date du prochain comité syndical pour le vote du budget. Le prochain comité syndical est fixé au mercredi 16 février 2011 à la salle des Fêtes de la Chapelle du Chatelard.

Monsieur MEGARD précise que le rendu sur l'étude inondation suit son cours avec les communes. Il explique que suite à une rencontre avec la SAFER le directeur souhaiterait participer à l'élaboration du guide étangs et propose de mettre en place une convention pour nous tenir informé des transactions sur les zones humides.

Monsieur BREVET demande si le syndicat a eu les résultats concernant les analyses d'eau. Le résultat des analyses d'eaux n'a rien donné. Alice explique qu'une des pistes pouvant expliquer la mousse est le dysfonctionnement pendant quelques jours de la lagune de la Chapelle du Chatelard. Une autre piste est la concentration importante en matière organique à cette période du fait des vidanges des étangs.

La séance est levée à 22h40.

Le Président,
Christophe MEGARD

